COMMUNE DE MONTREUX

1820 Montreux

Soumis le 2026-10-16 11:59:42
Soumis par Line Durgnat
Référence 000010-038982

Demande d'autorisation d'abattage d'arbres/ de haies d'urgence

Informations personnelles du requérant

Informations personnelles

Je suis : propriétaire

La personne requérant l'autorisation :

Propriétaire

Motif de la demande

Arbre N°1

Situation de l'arbre (lieu-dit, adresse et n° parcelle) :	Rue Gambetta 12 1815 Clarens
Parcelle N°	761
Circonférence du tronc à 1m du sol (cm)	115
Nombre	1
Hauteur (en m)	4
Essence (Genre et espèce)	Cerisier du Japon (Prunus "serrulata")
Etat sanitaire	Tout sec et malade (champignon)
Description de l'urgence demandée :	Il se trouve dans la cour et les deux branches risquent de tomber, sur les personnes se trouvant dans le jardin ou sur ma voiture. Une 1ère branche était déjà tombée, mais le reste de l'arbre était encore bon. Maintenant il est complètement sec.

Plantation compensatoire (v. art. 21, al. 2 RLPrPNP)

Parcelle N°	761
Essence (Genre et espèce)	Prunus "serrulata"
Nombre	1
Hauteur (en cm) ou circ. à 1m	3
Description détaillée des raisons rendant impossible la plantation compensatoire	

Deuxieme arbre	☑

Arbre N°2

Situation de l'arbre (lieu-dit, adresse et n° parcelle) :	Rue Gambetta 12 1815 Clarens
Parcelle N°	761
Circonférence du tronc à 1m du sol (cm)	150
Nombre	1
Hauteur (en m)	4
Essence (Genre et espèce)	Saule (Salix ssp)
Etat sanitaire	Entièrement sec
Description de l'urgence demandée :	Il se trouve dans les bambous côté Rue du Port, tout contre le mur séparant ma propriété de celle d'à côté, appartenant à la famille Jeanneret. Il est complètement penché et ses deux grandes branches mortes se trouvent au-dessus de leur jardin et de leur pavillon. Très dangereux si les branches tombent, au cas où des personnes se trouveraient dessous. J'ai reçu un courrier de leur gérance, me demandant de prendre des mesures au plus vite.

Plantation compensatoire (v. art. 21, al. 2 RLPrPNP)

Parcelle N°	761
Essence (Genre et espèce)	A convenir
Nombre	1
Description détaillée des raisons rendant impossible la plantation compensatoire	
Troisième arbre	☐

Arbre N°3

Plantation compensatoire (v. art. 21, al. 2 RLPrPNP)

Arbre N°4

Plantation compensatoire (v. art. 21, al. 2 RLPrPNP)

Arbre N°5

Plantation compensatoire (v. art. 21, al. 2 RLPrPNP)

Les travaux sont réalisés par :	le propriétaire
Plan (ou croquis) indiquant la position des végétaux concernés	PLAN.docx
Photos de l'ensemble des végétaux concernés	FOTO.docx

Signatures

La signature autorise les personnes assermentées du service des espaces publics de la Commune de Montreux à pénétrer dans la·les parcelle·s, même en l'absence du propriétaire, afin d'étudier la présente requête.

Validé par : (Visa + date)

Resp. espaces verts : 16.10.2026

Chef(fe) service : 19.10.2026

Municipal(e) : 26.10.2026

Affichage au pilier public

Du 29.10.26 au 27.11.26

CARTO RIVIERA

www.cartoriviera.ch

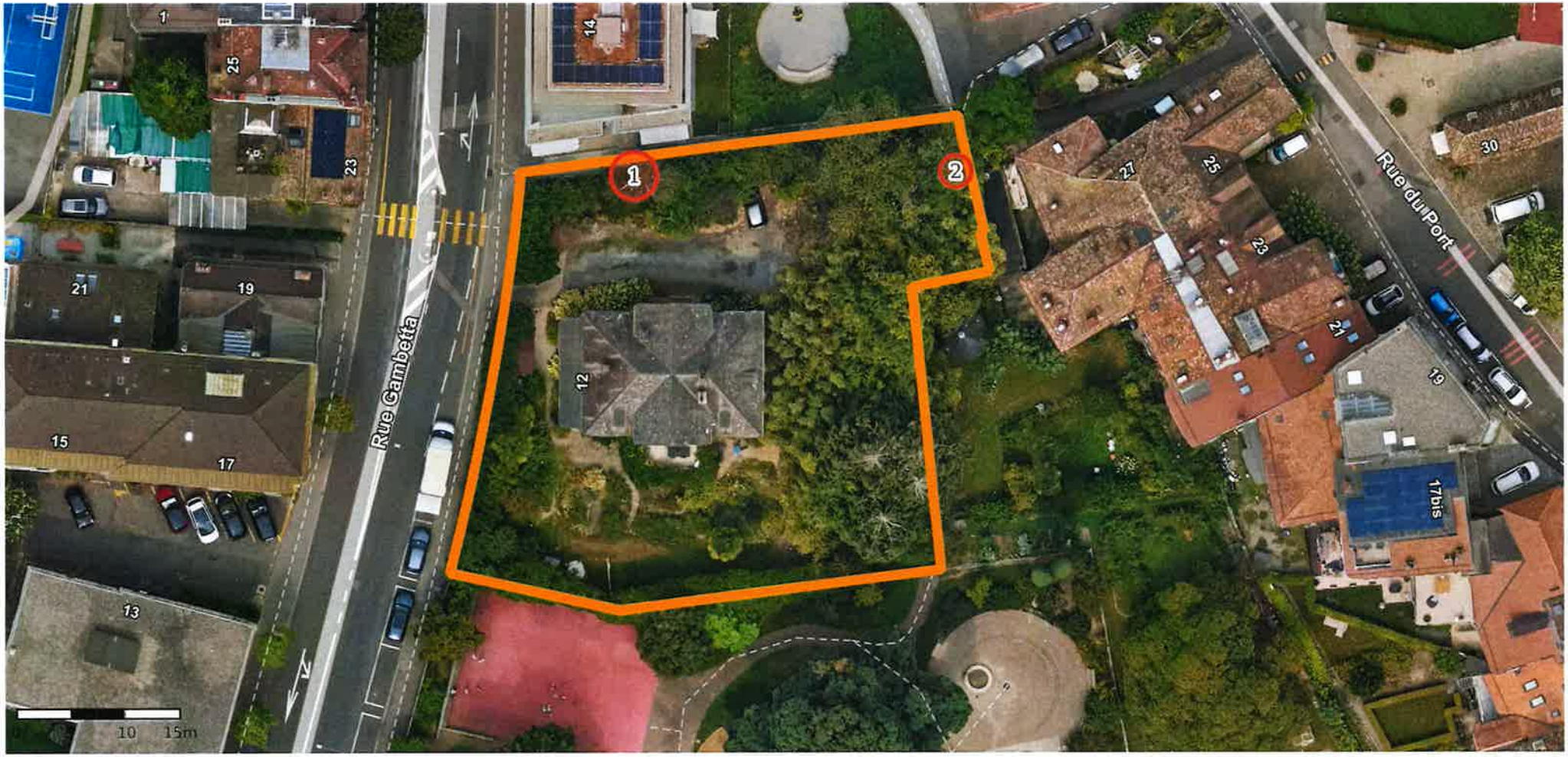

© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

N

Parcelle N° 761

Echelle : 1:500
Coordonnées : 2'558'356 / 1'143'515
Date d'impression : 16.10.2026
burdetf

ARBRE N° 1
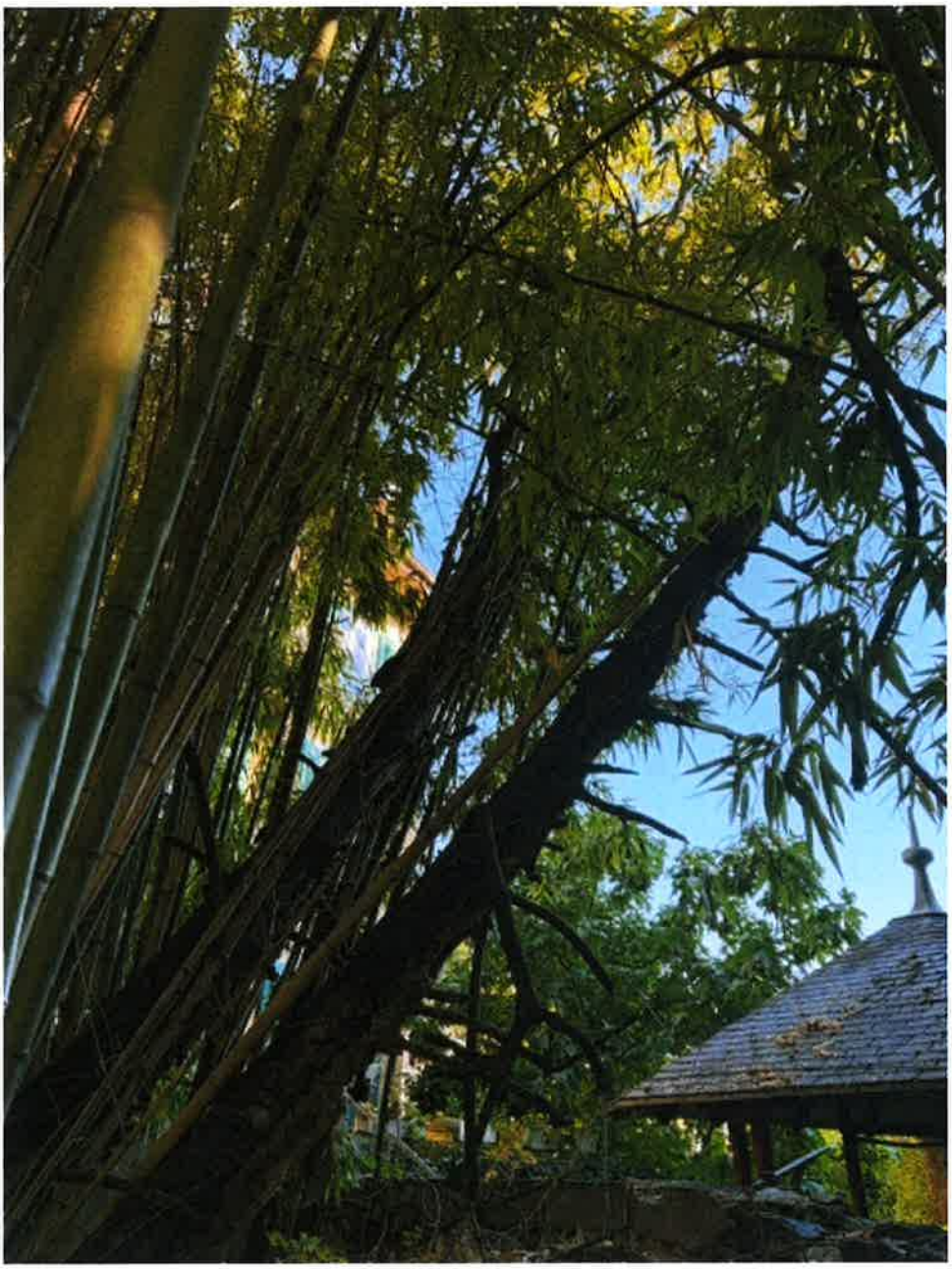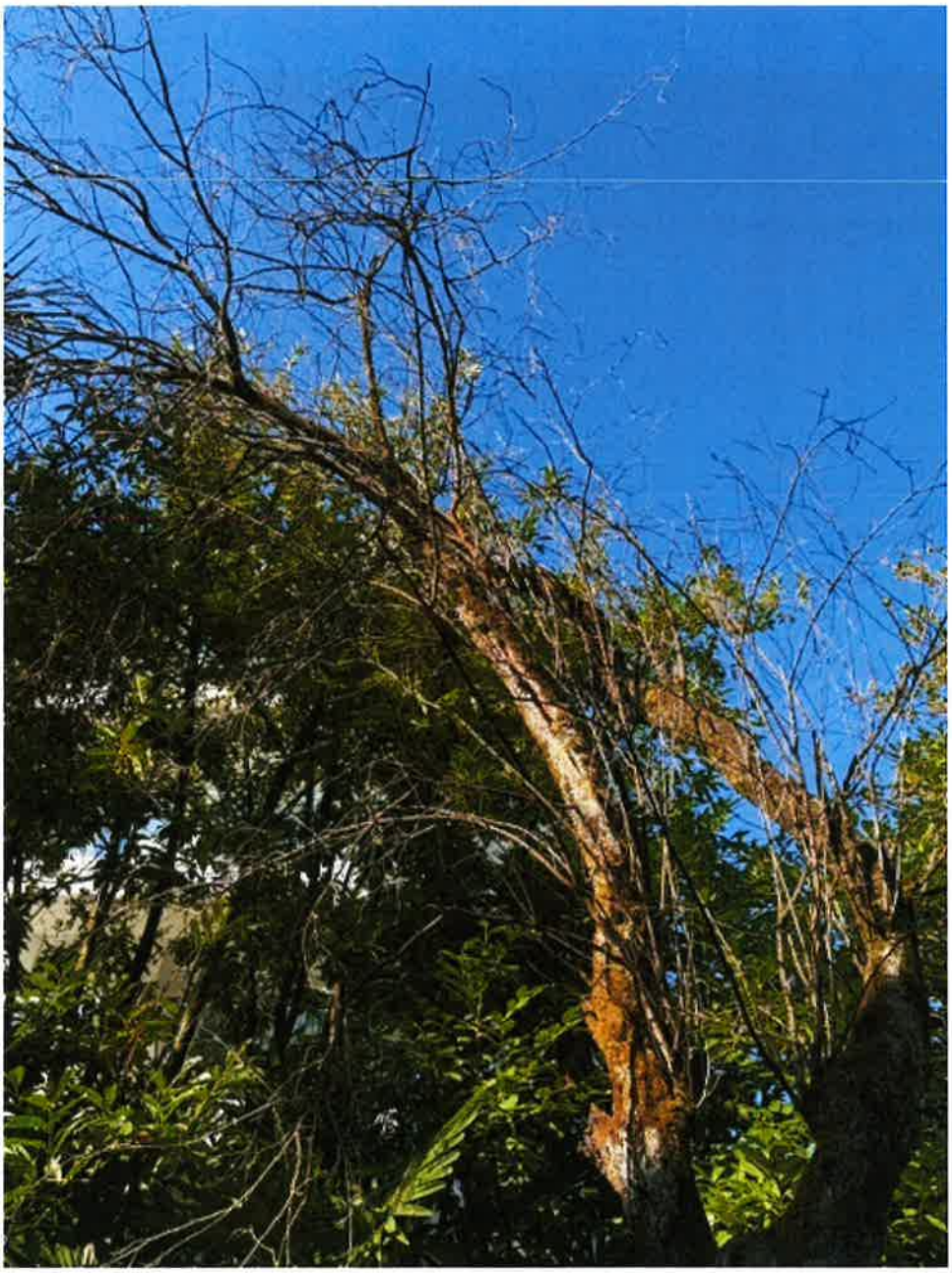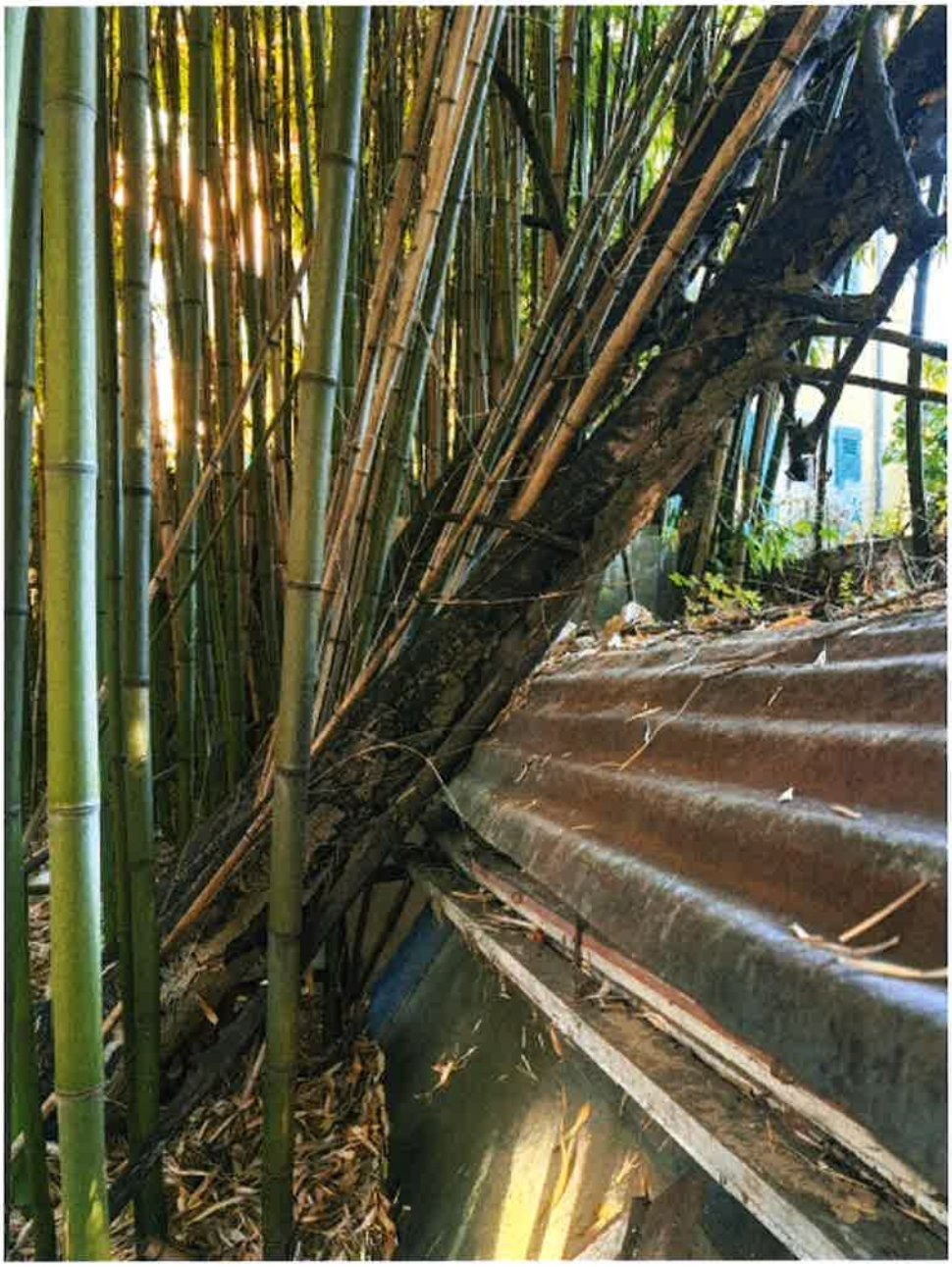
ARBRE N° 2